

17/2018 - 25 janvier 2018

Les énergies renouvelables dans l'UE

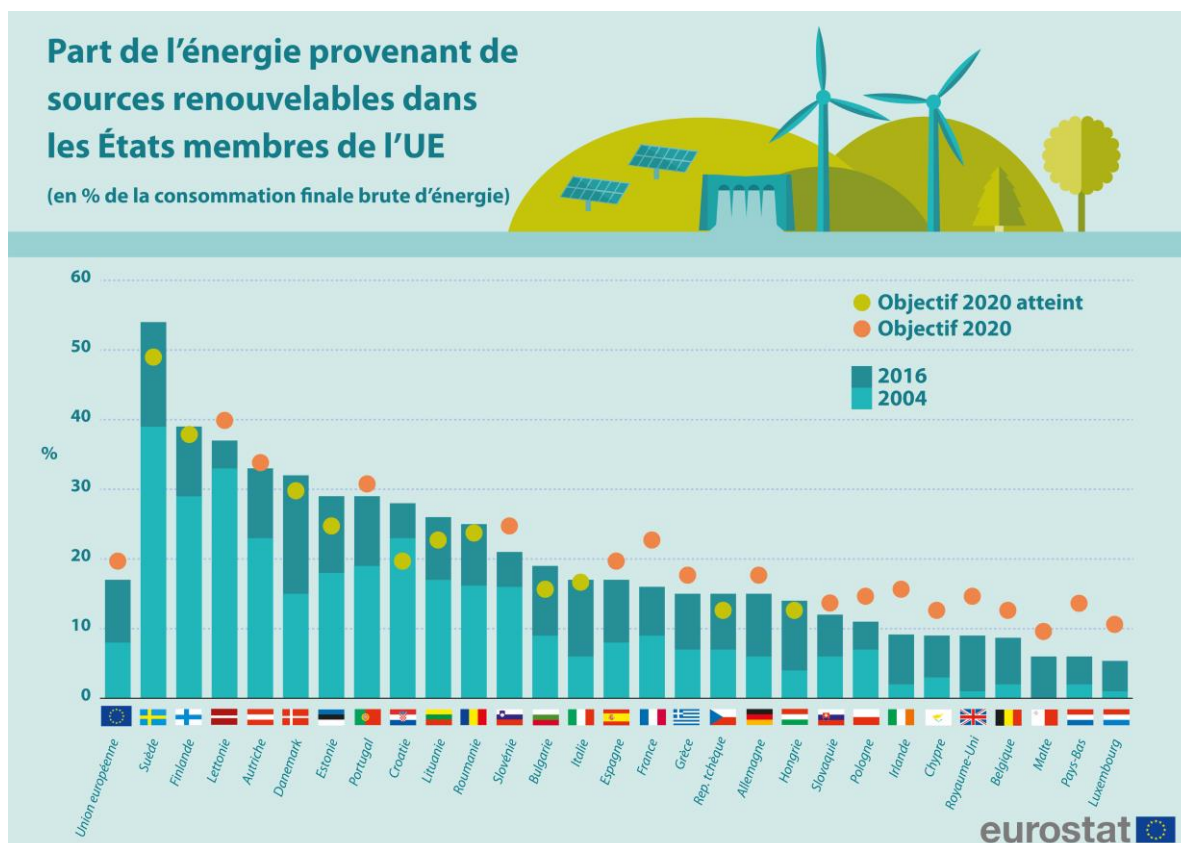
# La part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie a atteint 17% dans l'UE en 2016

Onze États membres ont déjà atteint leurs objectifs 2020

En 2016, la part de l'énergie provenant de sources renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie a atteint 17% dans l'Union européenne (UE), soit le double de son niveau de 2004 (8,5%), première année pour laquelle les données sont disponibles.

La part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie est l'un des indicateurs clés de la stratégie «Europe 2020». L'objectif à atteindre pour l'UE est que cette part s'élève à 20% d'ici à 2020 et à au moins 27% d'ici à 2030.

Ces données sont extraites d'un [article](#) d'Eurostat, l'Office statistique de l'Union européenne.



## Part des énergies renouvelables la plus élevée en Suède, la plus faible au Luxembourg, à Malte et aux Pays-Bas

Depuis 2004, la part des sources renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie s'est considérablement accrue dans tous les États membres. Par rapport à 2015 elle a augmenté dans 15 des 28 États membres.

Avec plus de la moitié (53,8%) de sa consommation finale brute d'énergie provenant de sources renouvelables, la **Suède** affichait de loin la plus forte proportion en 2016, devant la **Finlande** (38,7%), la **Lettonie** (37,2%), l'**Autriche** (33,5%) ainsi que le **Danemark** (32,2%). À l'inverse, les plus faibles proportions d'énergies renouvelables ont été enregistrées au **Luxembourg** (5,4%), à **Malte** et aux **Pays-Bas** (6,0% chacun).

### Pays-Bas et France: les plus éloignés de leurs objectifs

Chaque État membre de l'UE a son propre objectif «Europe 2020». Les objectifs nationaux tiennent compte des différences dans les situations de départ ainsi que des potentiels d'énergies renouvelables et des performances économiques propres aux États membres. Parmi les 28 États membres de l'UE, onze ont déjà atteint le niveau requis pour réaliser leurs objectifs nationaux 2020 respectifs: la **Bulgarie**, la **République tchèque**, le **Danemark**, l'**Estonie**, la **Croatie**, l'**Italie**, la **Lituanie**, la **Hongrie**, la **Roumanie**, la **Finlande** et la **Suède**. En outre, l'**Autriche** est à moins de 1 point de pourcentage (pp) de son objectif 2020. À l'autre extrémité de l'échelle, les **Pays-Bas** (à 8,0 pp de leur objectif national 2020), la **France** (à 7,0 pp), l'**Irlande** (à 6,5 pp), le **Royaume-Uni** (à 5,7 pp) et le **Luxembourg** (à 5,6 pp) sont les plus éloignés de leurs objectifs.

### Part de l'énergie provenant de sources renouvelables

(en % de la consommation finale brute d'énergie)

	2004	2013	2014	2015	2016	Objectif 2020
<b>UE</b>	<b>8,5</b>	<b>15,2</b>	<b>16,1</b>	<b>16,7</b>	<b>17,0</b>	<b>20</b>
<b>Belgique</b>	1,9	7,5	8,0	7,9	8,7	13
<b>Bulgarie</b>	9,4	19,0	18,0	18,2	18,8	16
<b>République tchèque</b>	6,8	13,8	15,0	15,0	14,9	13
<b>Danemark</b>	14,9	27,4	29,6	31,0	32,2	30
<b>Allemagne</b>	5,8	12,4	13,8	14,6	14,8	18
<b>Estonie</b>	18,4	25,6	26,3	28,6	28,8	25
<b>Irlande</b>	2,4	7,7	8,7	9,2	9,5	16
<b>Grèce*</b>	6,9	15,0	15,3	15,4	15,2	18
<b>Espagne</b>	8,4	15,3	16,1	16,2	17,3	20
<b>France</b>	9,5	14,1	14,7	15,1	16,0	23
<b>Croatie</b>	23,5	28,0	27,8	29,0	28,3	20
<b>Italie</b>	6,3	16,7	17,1	17,5	17,4	17
<b>Chypre</b>	3,1	8,1	8,9	9,4	9,3	13
<b>Lettonie</b>	32,8	37,1	38,7	37,6	37,2	40
<b>Lituanie</b>	17,2	22,7	23,6	25,8	25,6	23
<b>Luxembourg</b>	0,9	3,5	4,5	5,0	5,4	11
<b>Hongrie</b>	4,4	16,2	14,6	14,4	14,2	13
<b>Malte</b>	0,1	3,7	4,7	5,0	6,0	10
<b>Pays-Bas</b>	2,0	4,8	5,5	5,8	6,0	14
<b>Autriche</b>	22,5	32,4	33,0	32,8	33,5	34
<b>Pologne</b>	6,9	11,4	11,5	11,7	11,3	15
<b>Portugal</b>	19,2	25,7	27,0	28,0	28,5	31
<b>Roumanie</b>	16,3	23,9	24,8	24,8	25,0	24
<b>Slovénie</b>	16,1	22,4	21,5	21,9	21,3	25
<b>Slovaquie</b>	6,4	10,1	11,7	12,9	12,0	14
<b>Finlande</b>	29,2	36,7	38,7	39,2	38,7	38
<b>Suède</b>	38,7	52,0	52,5	53,8	53,8	49
<b>Royaume-Uni</b>	1,1	5,7	7,0	8,5	9,3	15
<b>Islande</b>	58,9	71,6	70,4	70,2	72,6	64
<b>Norvège</b>	58,1	65,9	68,6	68,4	69,4	67,5
<b>Albanie</b>	27,8	33,2	31,5	34,4	37,1	38
<b>Monténégro</b>	:	43,7	44,1	43,1	41,5	33
<b>ARY de Macédoine</b>	15,7	18,5	19,6	19,5	18,2	28

: Données non disponibles

- Ne s'applique pas

\* Données 2016 pour la Grèce estimées par Eurostat

Les données sources sont consultables [ici](http://ec.europa.eu/eurostat).

## Informations géographiques

L'Union européenne (UE) comprend la Belgique, la Bulgarie, la République tchèque, le Danemark, l'Allemagne, l'Estonie, l'Irlande, la Grèce, l'Espagne, la France, la Croatie, l'Italie, Chypre, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, la Hongrie, Malte, les Pays-Bas, l'Autriche, la Pologne, le Portugal, la Roumanie, la Slovénie, la Slovaquie, la Finlande, la Suède et le Royaume-Uni.

Dans le présent communiqué de presse, les données sont également disponibles pour l'Islande, la Norvège, l'Albanie, le Monténégro et l'ancienne République yougoslave de Macédoine.

## Méthodes et définitions

Les **sources d'énergie renouvelables** incluent l'énergie solaire thermique et photovoltaïque, l'énergie hydraulique (y compris les énergies marémotrice, houlomotrice et hydrocinétique), l'énergie éolienne, l'énergie géothermique et la biomasse sous toutes ses formes (y compris les déchets biologiques et les biocarburants liquides). La contribution de l'énergie renouvelable produite à partir de pompes à chaleur est également prise en compte en ce qui concerne les États membres pour lesquels cette information a été communiquée. L'énergie renouvelable livrée aux consommateurs finaux (industrie, transports, ménages, services – y compris les services publics, agriculture, sylviculture et pêche) est le numérateur de cet indicateur. Le dénominateur, c'est-à-dire la consommation finale brute d'énergie de toutes les sources, correspond à l'énergie totale livrée aux consommateurs finaux à des fins énergétiques ainsi qu'aux pertes de transport et de distribution de l'électricité et de la chaleur. Il convient de noter que les exportations/importations d'électricité ne sont pas considérées comme de l'énergie renouvelable, sauf si un accord intergouvernemental spécifique a été signé (à l'heure actuelle, un tel accord n'existe qu'entre la Suède et la Norvège).

Les parts nationales de l'énergie provenant de sources renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie sont calculées conformément aux règles de calcul spécifiques de la directive 2009/28/CE relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables, et de la décision 2013/114/UE de la Commission établissant les lignes directrices relatives au calcul, par les États membres, de la part d'énergie renouvelable produite à partir des pompes à chaleur pour les différentes technologies de pompes à chaleur. La production d'électricité à partir d'énergie hydraulique et d'énergie éolienne est comptabilisée conformément aux formules de normalisation énoncées à l'annexe II de la directive 2009/28/CE. Pour les données à partir de 2011, seuls les biocarburants et les bioliquides déclarés par les pays comme satisfaisant aux critères de durabilité définis aux articles 17 et 18 de la directive 2009/28/CE sont pris en compte afin d'établir la part de l'énergie qui provient de sources renouvelables. Des ajustements de la consommation d'énergie dans le secteur de l'aviation sont appliqués pour tous les pays, conformément à l'article 5, paragraphe 6. Les transferts statistiques et les projets communs (articles 6 à 11) notifiés à Eurostat sont également pris en considération dans les données présentées. De plus amples détails sur la méthodologie de calcul appliquée par Eurostat figurent dans le manuel intitulé *SHARES Tool Manual*.

## Plus d'informations

Section du site web d'Eurostat consacrée aux statistiques de l'énergie.

Base de données d'Eurostat sur l'énergie.

«Résultats SHARES 2016» d'Eurostat, y compris les données détaillées des États membres et l'information sur les trajectoires indicatives.

Article «Statistics Explained» d'Eurostat consacré aux statistiques sur les énergies renouvelables (disponible en anglais uniquement).

Page web de la Commission européenne consacrée aux énergies renouvelables et aux stratégies pour les années 2020 et 2030.

Publié par: **Service de presse d'Eurostat**

**Renata PALEN**  
Tél: +352-4301-33 444  
[eurostat-pressoffice@ec.europa.eu](mailto:eurostat-pressoffice@ec.europa.eu)


Production des données:

**Fernando DIAZ ALONSO**  
Tel: +352 4301-30 275  
[fernando.diaz-alonso@ec.europa.eu](mailto:fernando.diaz-alonso@ec.europa.eu)

 [EurostatStatistics](https://www.facebook.com/EurostatStatistics)

 [ec.europa.eu/eurostat](http://ec.europa.eu/eurostat)

 [@EU\\_Eurostat](https://twitter.com/EU_Eurostat)

 **Demandes média:** Eurostat media support / Tél: +352-4301-33 408 / [eurostat-mediasupport@ec.europa.eu](mailto:eurostat-mediasupport@ec.europa.eu)